

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DE
CORANCEZ VER-LÈS-CHARTRES**

Convocation du :
26 septembre 2019

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07 OCTOBRE 2019

Nombre de membres
en exercice : 9

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 7 octobre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 26 septembre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
présents : 5

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,
Mesdames Muriel BLONDEAU, Laurence CHRISTEAUT et Monsieur Mathias LUTON,
membres du comité syndical.

Nombre de conseillers
votants : 7

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, membre de la commission scolaire ;

Absentes excusées :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA ;
Madame Chantal VASSARD, ayant donné pouvoir à Mme Marie-France DE AVEIRO ;
Madame Béatrice GUÉDOU,
Monsieur Mickaël D'HUIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathias LUTON

Madame la Présidente précise que la validation du compte rendu de réunion du comité syndical sera reportée à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SIRP EN SIVOS CMV

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019212-0001 du 31 juillet 2019, actant l'adhésion de la commune de Mignières au syndicat de regroupement pédagogique des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres, à compter du 1^{er} septembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Corancez Ver-lès-Chartres au vu de la nouvelle organisation,

A compter de la notification de la délibération du comité syndical approuvant les nouveaux statuts du syndicat, les trois communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts, dans les conditions de majorité qualifiée requises par l'article L.5211-5 du CGCT.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la transformation du SIRP Corancez-Ver-lès-Chartres en SIVOS Corancez-Mignières-Ver-lès-Chartres (dit SIVOS CMV),
- d'approuver les nouveaux statuts tels que annexés à la présente délibération,
- autorise Madame ABADIA à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

2. REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS

Considérant l'acquisition de pichet pour un montant de 14.95€ pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Corancez Ver-lès-Chartres effectué par Madame DE AVEIRO Marie-France, Il y a lieu de procéder à ce remboursement à hauteur de 14.95€.

Considérant l'urgence de souscrire à un abonnement téléphonique pour les animatrices de garderie,

Considérant l'avance de Monsieur VAN DER STICHELE sur 2 mois pour cet abonnement,

Il y a lieu de procéder à ce remboursement à hauteur de 7€.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ces deux remboursements de frais divers,
- autorise Madame ABADIA à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3. CONVENTION ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical que, dans le cadre de l'offre de service du personnel périscolaire, le syndicat est invité à signer une convention avec l'Association Familles Rurales.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Syndical, acceptent à l'unanimité la convention proposée, et mandatent Madame la Présidente pour signer tous les documents s'y afférents.

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical, que la demande de SIRET du SIVOS sera effectuée par les secrétaires prochainement.

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'il serait opportun de fonctionner sous forme de convention d'ici la fin de l'année. Ces dernières seront travaillées en comité le 16 octobre 2019.

Madame la Présidente demande si un des membres du Comité Syndical est libre pour se rendre à la réunion éducative du 5 novembre 2019 à 9h concernant un enfant scolarisé en CE1.

Madame CHRISTEAUT informe qu'elle peut s'y rendre en ayant au préalable un rapport des animatrices de Ver les Chartres concernant le comportement de cet enfant lors des services périscolaire.

Mesdames CHRISTEAUT et BLONDEAU interpellent l'assemblée du Comité Syndical concernant les problèmes de PAI (Plan d'aide individuel) pour convenance personnelle. Ces derniers engendrent des problèmes de coût financier mais également d'organisation.

Madame la Présidente informe l'assemblée du Comité Syndical qu'il serait opportun d'organiser, auprès du personnel, une réunion pour faire un bilan de ce début d'année.

Des retours de parents et d'enfants indiquent des différences de traitement suivant leurs lieux de domicile. Madame la Présidente indique qu'il est donc opportun de faire un rappel auprès du personnel : aucune différence ne doit être faite.

Madame CHRISTEAUT demande à Madame la Présidente le fonctionnement concernant le lavage des draps des dortoirs. Madame La Présidente précise que ceux sont les ATSEM directement qui géraient l'entretien de ces draps à chaque période de vacances et qu'il serait donc opportun de continuer ce fonctionnement.

Monsieur SERVIN demande à l'assemblée les dates, pour la validation des modifications des statuts, par les Conseils Municipaux. Madame BLONDEAU informe que cet ordre du jour est prévu au Conseil Municipal du jeudi 10 octobre pour la commune de Mignières.

Madame la Présidente indique que la commune de Ver-lès-Chartres a également ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, qui se déroulera la semaine prochaine.

Madame CHRISTEAUT informe l'assemblée que la prochaine réunion de l'APE « Pepito et Les Loustics » se déroulera le mardi 15 octobre à 20h30 à Mignières.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.